

La Francophonie : au cœur du combat pour la diversité culturelle

SOLANGE DROUIN
Coprésidente, Coalition canadienne pour la diversité culturelle

En marge du Sommet de la Francophonie, il importe de rappeler à quel point les enjeux de la Francophonie et ceux promus par la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* sont inextricablement liés.

De la même façon qu'il ne saurait y avoir de Francophonie sans une reconnaissance internationale du droit des États de protéger leurs expressions culturelles, la Convention adoptée en ce sens par l'UNESCO ne saurait trouver sa pleine portée sans l'engagement réitéré des pays de la Francophonie. Il est d'ailleurs révélateur que 43 des États membres, associés ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie aient déjà ratifié la Convention, depuis son adoption en 2005. À elle seule, la Francophonie représente près de la moitié des États signataires. Et, à plus d'une reprise, ses membres ont réaffirmé leur adhésion collective aux principes de la Convention et au droit qu'elle confère aux États d'adopter des politiques culturelles en contrepoids aux lois du marché.

Seulement, ce droit ne prend son sens que si on a la volonté et les moyens de l'exercer.

Bâtir sur le milieu culturel

Si la Convention a été adoptée plus rapidement que toute autre convention internationale dans le domaine de la culture, c'est notamment parce qu'elle a émergé du milieu culturel, qui s'est déployé pour influencer le processus politique et diplomatique. La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle compte aujourd'hui 42 coalitions nationales (dont 19 sont membres de l'OIF), représentant plus de 600 organisations professionnelles de la culture.

Or, le nombre d'États signataires de la Convention – 90 – demeure moindre que celui recueilli par d'autres traités, notamment à l'OMC. Pour que la Convention réalise son potentiel, elle doit être ratifiée par davantage de pays dans une plus vaste portion de l'échiquier mondial. En outre, les coalitions et organisations professionnelles de la culture de la Francophonie, réunies à Québec du 11 au 13 octobre, ont rappelé la nécessité que les États collaborent étroitement avec la société civile pour l'élaboration et la mise en place de politiques concrètes dans tous les domaines de la culture. Cette réalité constitue un appel à un engagement renouvelé pour nos milieux culturels.

Faire preuve de cohérence

Il revient également à nos gouvernements de respecter la Convention qu'ils ont ratifiée, en étant cohérents lorsqu'ils s'engagent dans d'autres traités internationaux. L'article 20 leur demande de tenir compte des dispositions de la Convention lorsqu'ils interprètent ou souscrivent à d'autres traités ou obligations, et l'article 21, d'en promouvoir les objectifs dans d'autres forums internationaux. Ces obligations prennent une importance particulière alors que le Canada se lance dans des négociations commerciales avec des pays d'Amérique, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient.

L'axe nord-sud de la diversité

Enfin, rappelons que plusieurs pays en voie de développement ont assorti leur ratification d'une attente – celle d'être appuyés dans la structuration de leurs propres économies culturelles et, conséquemment, de leurs propres politiques culturelles. Il appartient à nos gouvernements et à notre milieu culturel de respecter leur part du marché. On attend de signataires comme le Canada et l'Union européenne un leadership à cet égard. La création du *Fonds international pour la diversité culturelle*, auquel le Canada et le Québec ont respectivement versé 500 000 \$ et 100 000 \$, est un premier pas.

Ces trois défis – bâtir sur le milieu culturel, faire preuve de cohérence et consolider l'axe nord-sud de la diversité – interpellent directement la Francophonie. Car il ne s'agit pas seulement d'honorer un engagement. Il s'agit de donner à la Convention le poids politique et juridique qui lui permettra constituer une référence désormais prépondérante dans l'agenda diplomatique international.

-30-